

Résolution du Conseil National de l'AFPS des 15 et 16 juin 2024

Le Conseil national de l'AFPS s'est prononcé sur la situation ouverte par le résultat des élections européennes qui a vu une dangereuse progression de l'extrême-droite et la dissolution par le président de la République de l'Assemblée nationale.

Ce séisme politique se produit dans un contexte international marqué par la guerre génocidaire menée par le gouvernement d'apartheid israélien à l'encontre de la population de Gaza et par la multiplication des agressions contre la population palestinienne en Cisjordanie. L'ampleur du désastre humain et l'immobilisme complice des autorités françaises ont fortement marqué le débat politique.

Dans ce contexte, la question de Palestine fait l'objet d'une attention particulière dans le « contrat de législature » du Nouveau Front Populaire (NFP). Ce programme qui réclame en préalable « une action pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza et pour une paix juste et durable » s'engage à soutenir l'action de la Cour Internationale de Justice (CIJ) et de la Cour Pénale Internationale (CPI). Il réclame aussi la libération des otages israéliens retenus à Gaza comme la libération des prisonniers politiques palestiniens. Ce programme revendique également la reconnaissance de l'État de Palestine, la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, un embargo sur les livraisons d'armes avec cet État criminel et réclame des sanctions contre lui tant qu'il ne respectera pas le droit international à Gaza et en Cisjordanie.

Ces orientations sont saluées comme extrêmement positives par l'AFPS du point de vue de la solidarité indispensable avec le peuple palestinien et du respect du droit international. Elle appelle les autres forces politiques démocratiques à s'engager dans la même voie.

Elle dénonce les attaques calomnieuses dont sont victimes les élu-es et responsables politiques qui soutiennent les droits du peuple palestinien, et rappelle, comme le fait le programme du NFP, son attachement à la lutte contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme et l'islamophobie...

Dans la continuité de ses engagements unitaires pour les droits du peuple palestinien et pour la défense des libertés publiques, l'AFPS appelle ses adhérent-es à faire barrage aux candidat-es présenté-es ou soutenu-es par les formations d'extrême-droite et à prendre en compte dans leur vote, les engagements des candidat-es pour la défense des droits du peuple palestinien. Au-delà, des élections, elle soutiendra toutes les mobilisations sociales, politiques et syndicales contre la menace que représente l'extrême-droite pour la démocratie.

Résolution adoptée à l'unanimité du Conseil National

Pour rappel :

[>> Lire le communiqué de l'AFPS du 12 juin 2024 "Combattre l'extrême droite qu'elle soit française ou israélienne"](#)

[>> Lire l'appel « Ensemble contre l'extrême-droite » initié par la LDH et signé par l'AFPS](#)